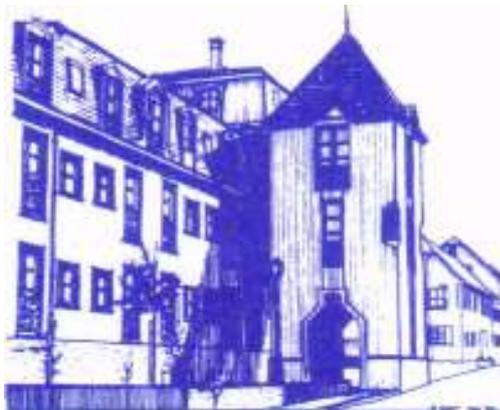




LIVRET D'ACCUEIL Hôpital Saint- Jacques de Rosheim

Soins Médicaux et de Réadaptation



LIVRET D'ACCUEIL

Hôpital Saint-Jacques de Rosheim

Bienvenue,

L'Hôpital Saint-Jacques de Rosheim est heureux de vous accueillir.
Ce livret a été préparé afin que vous puissiez mieux connaître l'établissement et son fonctionnement.

Vous y trouverez des informations pratiques sur les formalités administratives à accomplir ainsi que les renseignements destinés à vous aider à organiser votre séjour dans les meilleures conditions.

L'ensemble du personnel est à votre disposition pour rendre votre séjour le plus agréable possible.

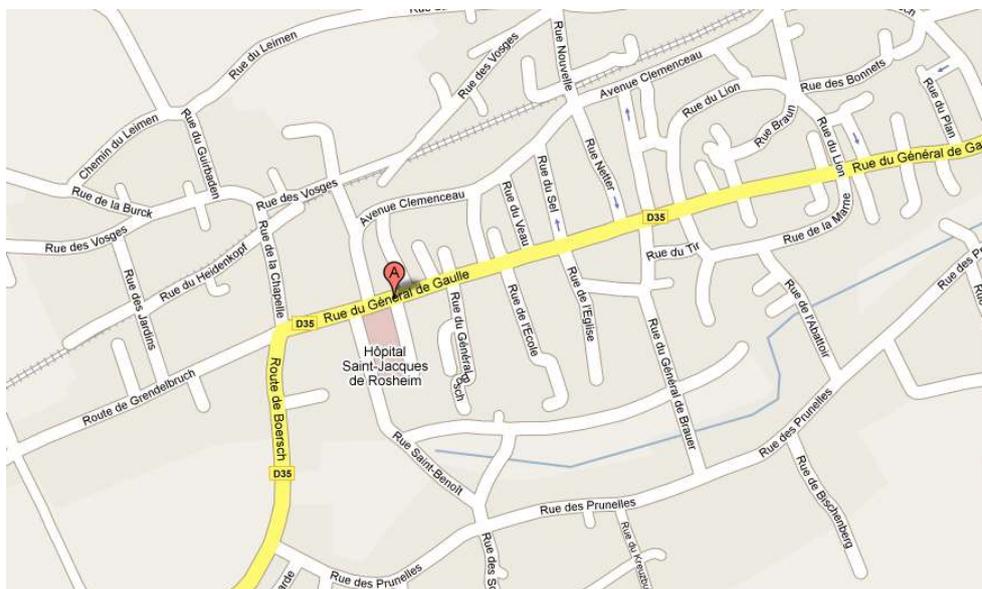
Vos remarques et suggestions nous seront précieuses pour améliorer encore nos conditions d'accueil.

Nous vous souhaitons un agréable séjour.



La Directrice chargée du site de
l'hôpital de Rosheim,

Séverine FONCOND



SOMMAIRE

I - Présentation générale	Page 5
Fonctionnement administratif	Page 5
Présentation du service SMR	Page 5
Votre admission au sein du service SMR	Page 6
Nos valeurs	Page 7
II Information sur vos droits	Page 8
La possibilité de désigner une personne de confiance	Page 8
La possibilité de rédiger des directives anticipées	Page 8
Informatique et libertés / Protection de vos données personnelles	Page 9
L'accès à votre dossier médical	Page 10
La durée de conservation des dossiers médicaux	Page 10
Votre expression sur le séjour en SMR	Page 11
La démarche d'amélioration continue de la qualité et l'évaluation de la qualité de la prise en charge	Page 11
Plaintes et réclamations	Page 11
III Votre séjour	Page 12
Le personnel à votre service	Page 12
Les services généraux	Page 12
Les médecins	Page 13
Les personnels de la pharmacie	Page 13
L'équipe paramédicale	Page 13
L'équipe d'animation	Page 14
Votre chambre	Page 14
Les repas	Page 14
Les visites	Page 15
Téléphone et internet	Page 16
Téléviseur	Page 16
Le courrier	Page 16

LIVRET D'ACCUEIL
Hôpital Saint-Jacques de Rosheim

Votre linge	Page 16
Le coiffeur	Page 17
Pratique religieuse	Page 17
Frais de séjour	Page 17
IV. Recommandations en matière de sécurité	Page 18
Dépôt de valeurs	Page 18
Vigilances sanitaires	Page 18
Hygiène	Page 19
Sécurité des personnes	Page 19
Sécurité incendie	Page 19
Tabac	Page 20
Sorties	Page 20

I - PRESENTATION GENERALE

L'Hôpital Saint-Jacques de Rosheim regroupe deux services distincts pour une capacité totale de 110 lits.

Service de soins médicaux et de réadaptation (SMR) : 20 lits



Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) : 90 lits



FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

L'Hôpital Saint-Jacques est un établissement public de santé à caractère sanitaire et social possédant l'autonomie juridique et financière. L'établissement est en direction commune avec l'hôpital de Molsheim. Le chef d'établissement est **Pascal DUMOULIN**.

Un Conseil de Surveillance de 9 membres, présidé par Monsieur le Maire de la ville de Rosheim (**Monsieur Michel HERR**), conforte la stratégie générale de l'établissement.

Cette dernière est conduite par une Directrice de site (**Madame Séverine FONGOND**).

En outre existe une **Commission des Usagers (CDU)**, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, composée de médiateurs médicaux et non médicaux de l'établissement et de représentants des usagers provenant d'associations agréées et désignés par l'Agence Régionale de Santé. La composition de cette instance est jointe en annexe.

PRESENTATION DU SERVICE SMR

Le service de SMR a pour objet de prévenir ou réduire les conséquences fonctionnelles, physiques, cognitives, psychologiques, sociales, des déficiences et limitations de capacités et de promouvoir la réadaptation du patient.

Le service accueille en hospitalisation complète des patients présentant des risques particuliers de décompensation, pouvant relever d'une ou de plusieurs pathologies chroniques ou invalidantes.

Il prend en charge des patients :

- à l'issue d'un séjour dans un établissement de santé, notamment dans les suites d'une affection médicale aiguë ou d'une intervention chirurgicale afin d'optimiser

les chances de récupérations fonctionnelles garantissant le retour dans le milieu de vie, domicile ou substitut du domicile (Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes, hébergement temporaire,...).

- directement du domicile dans une approche programmée (admission programmée).

Dans le cadre de votre projet de soins, nous vous proposerons un accompagnement individualisé, incluant des actions d'éducation thérapeutique adaptées à vos besoins, dans la continuité des interventions. Une évaluation gériatrique est réalisée par une équipe pluridisciplinaire.

Les équipes rechercheront votre consentement éclairé en vous informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de l'accompagnement.

Le service SMR comprend **2 lits identifiés de soins palliatifs** afin de permettre aux patients intégrés à une démarche palliative d'être soignés et soutenus dans le cadre d'un accompagnement adapté de bien-être et de confort.

Les moments de fin de vie font **l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés** dans le respect des appartenances confessionnelles et des convictions de la personne et de ses proches.

Les familles et les proches sont bienvenus pour l'accompagnement du patient. A cet effet, 2 lits d'appoint sont à leur disposition ainsi qu'un endroit où ils peuvent se restaurer et se reposer.

Un hébergement est possible à l'hôtellerie La paix Saint-Benoît (Couvent des Bénédictines). Les coordonnées sont affichées à l'accueil.

VOTRE ADMISSION AU SEIN DU SERVICE SMR

Le service SMR se situe au niveau 2 de l'établissement.

Pour joindre téléphoniquement le service SMR, contacter l'accueil.

L'Accueil situé au rez-de-chaussée est ouvert :

Du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 00

Tel: 03 88 50 40 50

En dehors de ces horaires, le standard vous permettra de joindre directement le service SMR en tapant 2.

LIVRET D'ACCUEIL

Hôpital Saint-Jacques de Rosheim

E-mail: secretariat@hopital-rosheim.fr

Site Internet : www.hopital-rosheim.fr

En Service de Soins Médicaux et de Réadaptation, l'admission est prononcée par le Directeur, sur présentation d'un certificat médical et selon les modalités de la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de notre politique de réduction des risques liés aux erreurs d'identification des patients, un certain nombre d'éléments vous seront demandés tels que la copie d'une pièce d'identité, le port d'un bracelet d'identification, ...

Lors de votre admission, vous serez informé de l'intégration de document (comme par exemple le courrier de fin d'hospitalisation) dans votre Dossier Médical Partagé (DMP) présent sur votre espace Santé, l'équipe de soins pourra également le consulter dans le cadre de votre prise en charge sauf en cas d'opposition. Ce dossier permet aux professionnels de santé qui prennent en charge le patient de partager les informations de santé utiles à la coordination des soins vous concernant.

NOS VALEURS

L'accueil et le séjour dans l'établissement s'inscrivent dans le respect des principes et valeurs définis par :

- la **Charte du Patient Hospitalisé**
- la **Charte de la Personne âgée dépendante** ou en situation de handicap de la Fédération Nationale de Gériatrie
- La **Charte Romain JACOB** pour l'accès à la santé des personnes handicapées
- La **Charte de Bienveillance** élaborée par les professionnels de l'Hôpital Saint Jacques.

Les chartes sont affichées au sein de l'établissement et remises aux personnes accueillies au moment de l'admission. Les valeurs professionnelles véhiculées par ces chartes, partagées par tous les acteurs de l'hôpital Saint Jacques, guident l'accompagnement des personnes hospitalisées et de leurs familles.

Dans le cadre de sa politique de bienveillance, l'établissement a notamment développé la pratique humanité. Il s'agit d'une pratique, adaptée aux soins des personnes âgées, visant à maintenir la dignité d'être humain.

II - INFORMATION SUR VOS DROITS

LA POSSIBILITE DE DESIGNER UNE PERSONNE DE CONFIANCE

Pendant votre séjour, vous pouvez désigner une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre.

Cette personne que l'hôpital considérera comme votre "personne de confiance", pourra assister aux entretiens médicaux et vous aider à formuler vos souhaits.

La personne de confiance sera consultée si votre état de santé ne vous permet pas de faire connaître votre avis ou les décisions que vous souhaitez prendre pour vos soins. Cela implique que vous avez informé au préalable votre personne de confiance sur vos directives anticipées.

Le personnel soignant abordera ce point lors de l'entretien d'admission.

LA POSSIBILITE DE REDIGER DES DIRECTIVES ANTICIPEES

Conformément à la loi du 2 février 2016 et au décret du 3 août 2016, vous avez la possibilité de déposer un écrit concernant vos directives anticipées.

Les directives anticipées concernant les situations de fin de vie sont vos volontés, exprimées par écrit, sur les traitements ou les actes médicaux que vous souhaitez ou non, si un jour vous ne pouvez plus communiquer après un accident grave ou à l'occasion d'une maladie grave. Elles concernent les conditions de votre fin de vie, c'est-à-dire de poursuivre, limiter, arrêter ou refuser les traitements ou actes médicaux. Le professionnel de santé doit respecter les volontés exprimées dans les directives anticipées, conformément à la législation en vigueur.

Le personnel soignant abordera ce point lors de l'entretien d'admission.

INFORMATIQUE ET LIBERTES / PROTECTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES



Pendant votre séjour et à l'occasion des soins, nous serons amenés à collecter des informations personnelles, aussi bien administratives que médicales.

Les données médicales sont protégées par le secret médical, les données autres sont protégées par le secret professionnel. Tous les professionnels par ailleurs sont assujettis à l'obligation de discrétion professionnelle. Ils sont garants de la confidentialité des informations dont ils ont connaissance.

Dans le cadre de votre hospitalisation, les données seront transmises au médecin responsable de l'information médicale et aux personnes intervenant sous son autorité. Les données vous concernant pourront être partagées entre les professionnels de l'établissement, des professionnels libéraux ou encore des établissements de santé partenaires si votre état de santé le rend nécessaire. Ce partage d'informations respecte les règles de confidentialité. Ce partage d'informations pourra se faire notamment via des services de communication électronique (messagerie sécurisée santé). Aussi, l'équipe de soins va alimenter et pourra consulter votre dossier médical partagé (DMP) dans le cadre de votre prise en charge (sauf en cas d'opposition de votre part). L'information sur les modalités d'accès à votre profil « Mon espace santé » et à son usage est disponible en annexe.

Notre système d'information permet de stocker et d'échanger ces informations de manière sécurisée et conforme au RGPD, dont l'objectif est de garantir que les « données personnelles » des personnes physiques soient correctement traitées et ne soient pas utilisées pour des finalités non justifiées.

Vous avez le droit de refuser que les professionnels échangent ou partagent des informations vous concernant à tout moment et par tout moyen.

Nous n'utilisons que les données vous concernant qui sont nécessaires à votre accompagnement et la facturation de votre séjour. Nous supprimerons les informations vous concernant lorsque nous n'en aurons plus besoin.

En tout état de cause, vous disposez des droits suivants :

- Accès et rectification : vous pouvez accéder aux données qui vous concernent et en obtenir la rectification si elles sont erronées ;

- Opposition : vous pouvez vous opposer à certains traitements de données vous concernant ;
- Effacement de certaines données vous concernant sous réserve de la réglementation applicable ;
- Limitation : vous pouvez demander le gel temporaire de l'utilisation de certaines de vos données ;
- Portabilité : vous pouvez demander la portabilité de vos données, c'est-à-dire que la personne qui a déclarée activement et consciemment des données, peut demander de récupérer ces données dans un format ouvert et lisible.

Vous pouvez adresser toutes vos questions ou toute demande telle que décrite ci-avant en envoyant un courrier électronique à : secretariat@hopital-rosheim.fr

L'ACCES A VOTRE DOSSIER MEDICAL



Conformément à la loi du 4 mars 2002, vous pouvez avoir accès à votre dossier médical ainsi que vos ayants droits sur demande écrite à la Directrice (fiche de renseignement accompagnant votre demande écrite en annexe jointe)

Vous pouvez demander la communication en copie de votre dossier médical ou de certaines pièces qui y sont conservées. La présence d'un médecin vous sera proposée pour prendre connaissance des documents.

Les règles en matière de secret professionnel nous interdisent de donner des détails sur votre état de santé par téléphone.

LA DUREE DE CONSERVATION DES DOSSIERS MEDICAUX

Le décret du 4 janvier 2006, en matière de conservation du dossier patient, s'applique aux données électroniques, et aux dossiers « papier ».

Le délai de conservation d'un dossier pour un patient court à compter de sa dernière hospitalisation au sein de l'établissement :

- 20 ans à compter du dernier séjour du patient au sein de l'établissement,
- 10 ans à compter du décès du patient, s'il est décédé moins de 10 ans après son dernier passage au sein de l'établissement,
- 30 ans pour la mention des actes transfusionnels pratiqués et les dossiers des donneurs d'organes décédés.

VOTRE EXPRESSION SUR LE SEJOUR EN SMR

LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE ET L'EVALUATION DE LA QUALITE DE LA PRISE EN CHARGE

Les résultats des différentes procédures d'évaluation de la qualité des soins, dont le rapport de certification sont consultables sur le site de la Haute Autorité de Santé ainsi que sur le site internet de l'établissement.

Afin de nous aider à nous améliorer, pensez à compléter le questionnaire de sortie SMR (joint en annexe) et à le déposer à l'accueil ou compléter le via le site Internet de l'hôpital. Vous pouvez également vous faire accompagner par les représentants des usagers dans le remplissage du questionnaire de sortie. Vous pouvez aussi transmettre une adresse mail pour recevoir une enquête de satisfaction (e-satis) après votre sortie.

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche qualité de l'établissement, vous pourrez être amené, au cours de votre séjour, à participer à des évaluations directement menées par les professionnels de l'établissement.

PLAINTES ET RECLAMATIONS

Si vous désirez formuler une plainte ou une réclamation, dont la Commission Des Usagers aura connaissance, vous pouvez vous adresser oralement à la cadre du service. Vous pouvez aussi adresser un courrier à l'attention de la Directrice déléguée de l'hôpital. Vous pouvez enfin également faire appel à un représentant des usagers pour formuler votre réclamation.



Une plaquette expliquant les modalités de dépôt d'une réclamation ou d'une plainte est à votre disposition au sein du service SMR.

En lien avec la démarche de bientraitance de l'établissement, la Direction donnera les suites appropriées, notamment des procédures administratives et judiciaires, à tout acte éventuel de maltraitance physique, psychique ou morale, matérielle et financière, de négligence active ou passive dont elle pourrait avoir connaissance.

Les personnels ont l'obligation de dénoncer les faits de maltraitance dont ils sont témoins dans l'exercice de leurs fonctions.

III - VOTRE SEJOUR

LE PERSONNEL A VOTRE SERVICE

L'ensemble du personnel est à votre disposition. Le personnel est rigoureusement tenu au secret professionnel et à l'obligation de réserve y compris en dehors du service.

Vous pourrez l'identifier grâce au nom sur leur tenue et à la couleur de leur tenue :

- Tenue bleue pour les infirmières
- Tenue verte pour les aides-soignantes
- Tenue rouge pour les agents hôteliers.

Le meilleur moyen de témoigner votre satisfaction à l'égard du personnel est : de remplir le questionnaire joint en annexe. Les pourboires ne sont pas autorisés, aucun professionnel ne peut en accepter.

La Directrice, la Cadre de Santé, l'infirmière coordinatrice, la médecin chef de service et la présidente de la Commission Médicale d'Etablissement peuvent vous recevoir ainsi que votre famille. Veuillez-vous adresser à l'accueil pour prendre rendez-vous.

LES SERVICES GENERAUX

- Le personnel administratif : la directrice est secondée dans la gestion de l'établissement par un responsable des finances et système d'information, une responsable des ressources humaines, un responsable qualité et gestionnaire des risques, une chargée des admissions, une chargée du mandatement, un agent d'accueil.
- Service lingerie : le traitement des draps est externalisé. Les patients admis en SMR doivent venir avec leurs affaires personnelles (serviettes, gants de toilette, vêtements) et le traitement peut être réalisé par la lingerie en interne moyennant une facturation par l'établissement (voir annexe 13)
- Service hôtelier : piloté par la gouvernante
 - Les agents hôteliers assurent le service du repas.
 - Les agents hôteliers entretiennent les chambres, les parties communes selon des protocoles spécifiques établis en lien avec l'équipe opérationnelle d'hygiène et le comité de lutte contre les infections associées aux soins.
- Service cuisine : les cuisiniers préparent les repas en interne selon un plan alimentaire validé par la diététicienne. Une commission restauration se réunit

LIVRET D'ACCUEIL

Hôpital Saint-Jacques de Rosheim

toutes les 6 semaines afin d'être à votre écoute et mieux adapter les repas à vos goûts et besoins.

- Service entretien technique : les personnels techniques assurent les petites réparations ainsi que l'entretien et la maintenance ainsi que la sécurité du bâtiment.

LES MEDECINS

En SMR, vous serez pris en charge par une équipe médicale composée de 3 médecins : un médecin praticien hospitalier chef de service et 2 médecins libéraux praticiens attachés.

Si vous souhaitez prendre rendez-vous avec l'un d'entre eux, veuillez-vous adresser au personnel paramédical ou la cadre du service ou encore l'accueil.

Il existe une Commission Médicale d'Etablissement, sa mission principale est de contribuer à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que des conditions d'accueil et de prise en charge des patients.

LES PERSONNELS DE LA PHARMACIE

L'Hôpital Saint-Jacques dispose d'une Pharmacie à usage intérieur (Groupement de coopération sanitaire avec le Centre Hospitalier de Molsheim) qui se situe sur le site de l'EHPAD du Krummbruechel à Molsheim. Les médicaments (sauf exceptions) vous sont fournis par l'Hôpital Saint Jacques via cette pharmacie et pris en charge financièrement sur la base des tarifs Sécurité Sociale.

La pharmacie est composée de pharmaciens, de préparateurs en pharmacie et d'un chauffeur logisticien.

L'EQUIPE PARAMEDICALE

Le personnel infirmier et aide-soignant présent 24h/24 assure les actes et soins nécessaires et définis dans votre projet de soin personnalisé (aide et accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, soins techniques, surveillances spécifiques, ...)

Une assistante sociale est à votre disposition sur rendez-vous le lundi et le mardi. Elle saura vous aiguiller pour toutes démarches liées à la sortie (mise en place d'aide à domicile, dossier de demande d'hébergement, ...). Veuillez-vous renseigner dans le service du SMR.

Des masseurs kinésithérapeutes interviennent dans l'établissement sur prescription médicale.



LIVRET D'ACCUEIL

Hôpital Saint-Jacques de Rosheim

Les séances de kinésithérapie ne sont pas facturées en sus.

Une psychologue est à votre disposition tous les jours hormis le mercredi.
Veuillez-vous renseigner dans le service du SMR.

Un pédicure et/ou un podologue peut venir vous faire un soin, à votre demande ou sur prescription médicale dans certains cas. S'adresser au personnel paramédical pour plus de renseignements.

L'EQUIPE D'ANIMATION

Une animatrice et un agent d'accompagnement sont présents au sein de l'établissement pour proposer un programme d'animation adapté aux personnes accueillies.

VOTRE CHAMBRE

L'Hôpital Saint Jacques dispose de chambres individuelles particulières (moyennant un tarif particulier) ou à deux lits. Merci de compléter le formulaire joint en annexe concernant votre choix de chambre particulière ou à 2 lits. A noter néanmoins que pour raison médicale, l'établissement peut être obligé, malgré votre admission en chambre particulière, de vous changer de chambre en cours de séjour pour vous intégrer en chambre double.

Pour respecter votre intimité et dignité, des rideaux de séparation sont en place lors des soins, dans les chambres à deux lits.

Un système d'appel malade vous permet de joindre rapidement le personnel.

LES REPAS

Les repas sont produits par une équipe de cuisiniers en interne. Les repas font l'objet d'une attention toute particulière.

HORAIRES

Les repas sont servis en salle à manger ou en chambre si votre état de santé le justifie, aux heures suivantes :

- | | |
|--------------------|--------------------|
| - petit déjeuner : | Entre 8H et 8 H 45 |
| - déjeuner : | A 12h |



LIVRET D'ACCUEIL

Hôpital Saint-Jacques de Rosheim

- dîner : A 18h
- une collation de nuit peut vous être amenée durant la nuit.

L'invitation à déjeuner ou à dîner de parents ou d'amis doit être signalée au plus tard 24 heures à l'avance à l'accueil, qui en informera la cuisine. Le prix du repas est fixé par la Directrice. Le règlement se fait après réception d'une facture.

MENUS

Les menus sont établis de manière à être équilibrés, sur la base d'un plan alimentaire. Les régimes alimentaires médicalement prescrits sont pris en compte. Pour évaluer la qualité des repas servis, une commission restauration se réunit environ toutes les six semaines. Pour une question d'hygiène alimentaire et de prise en charge médicale, merci de prévenir l'équipe soignante si vous recevez des denrées alimentaires lors des visites par vos proches.

LES VISITES

Les visites sont autorisées de 11h30 à 20h30.

Il est demandé aux visiteurs :

- d'éviter les visites en cas de maladie contagieuse,
- d'éviter les visites au moment des soins et des repas,
- de fumer ou vapoter dans les endroits dédiés (à l'extérieur);
- d'adopter, d'une manière générale, un comportement compatible avec la vie en collectivité.

Par ailleurs, un lit d'accompagnement peut être proposé aux familles, avec possibilité de prendre les repas sur place.

Différents lieux disponibles au sein de l'établissement vous sont proposés pour partager éventuellement, en dehors de votre chambre, des moments avec vos proches (entrées des quartiers, petit salon salle à manger unité 4, cuisine thérapeutique au 2^e niveau). Le jardin extérieur est également à votre disposition.

Dans le cadre de l'accompagnement à la fin de la vie :

Les visites pour les familles et proches sont libres 24H/24. Il n'y a pas d'horaires fixes. Si vous souhaitez rester auprès de votre proche, renseignez-vous auprès du cadre pour en connaître les modalités. Les familles ont la possibilité de prendre leur repas au sein de la structure et de participer à certains soins selon leurs souhaits.

TELEPHONE ET INTERNET

Chaque chambre peut être équipée d'un téléphone.

L'établissement vous propose un poste téléphonique et une ouverture de ligne, à vos frais, pour cela, merci de compléter l'annexe jointe.

S'adresser à l'accueil aux heures d'ouverture (du lundi au vendredi).

Une fois le poste installé :

- composez le 0
- attendre la tonalité
- faire le numéro de votre correspondant.

Pour obtenir des informations, composez le 9 (standard) pendant les heures d'ouverture du bureau d'accueil.

Un poste informatique équipé d'une connexion Internet est disponible gratuitement en salle à manger de l'unité 4, n'hésitez pas à demander à l'animatrice.

TELEVISEUR

Chaque chambre est équipée d'un téléviseur, son accès est payant, Pour cela, merci de compléter l'annexe jointe.

Un téléviseur commun se trouve à la salle à manger.



LE COURRIER

Chaque jour, sauf le week-end et les jours fériés, votre courrier est distribué dans votre chambre.

Pour l'expédition du courrier, veuillez le déposer à l'accueil.

Horaires de levée du courrier : du lundi au vendredi entre 9h30 et 10h.

VOTRE LINGE

Les draps sont fournis par l'établissement.

Le linge personnel est entretenu par le patient ou ses proches ou par l'établissement, à titre payant (annexe jointe)





LE COIFFEUR

A votre demande, un coiffeur peut venir, à vos frais, vous coiffer dans l'établissement au salon de coiffure situé au niveau au-dessus de l'unité SMR. Le salon de coiffure peut également être mis à disposition des familles.

LA PRATIQUE RELIGIEUSE

Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, sont facilitées aux personnes qui en font la demande. L'ensemble du personnel est tenu de respecter vos opinions et vos croyances.

Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect du principe de laïcité, de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal de l'établissement.

Un lieu de culte est également à votre disposition.

LES FRAIS DE SEJOUR

Si vous êtes assuré(e) social(e), vos frais de séjour sont pris en charge par l'Assurance Maladie, selon votre taux de couverture.

La différence éventuelle (ticket modérateur et forfait journalier) est prise en charge par votre mutuelle ou par vous-même.

IV - RECOMMANDATIONS EN MATIERE DE SECURITE

DEPOT DE VALEURS



Un coffre-fort personnel et sécurisé est mis à disposition dans chaque chambre.

Il est néanmoins fortement conseillé de laisser au domicile tout objet personnel et/ou de valeur dont la détention n'est pas justifiée durant la durée de votre séjour dans l'établissement (bijoux, appareils multimédias...). Vous pouvez les confier à un membre de votre famille. Les objets sont conservés sous votre responsabilité.

Vous pouvez demander au cadre de votre service d'organiser le dépôt des valeurs (uniquement bijoux, sommes d'argents, cartes bancaires, chèquiers) dans les coffres de l'établissement. Vous recevrez un inventaire correspondant à ce dépôt. Vos objets déposés vous seront restitués, sur votre demande, en cours de séjour ou à votre sortie, sur présentation de votre pièce d'identité. Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer, la personne que vous aurez désignée devra être munie d'un mandat exprès lui donnant pouvoir, de la pièce d'identité du mandataire et du mandant pour se voir remettre les effets.

LES VIGILANCES SANITAIRES

Les vigilances sanitaires ont pour rôle de surveiller les incidents et les éventuels effets indésirables liés aux soins.

La réglementation en matière de vigilance prévoit notamment les mesures suivantes :

- la lutte contre les infections associées aux soins (infections contractées dans l'hôpital) fait partie des missions des établissements de santé : à ce titre, un Comité de lutte contre les infections associées aux soins ainsi qu'une équipe opérationnelle d'hygiène sont constitués et se réunissent régulièrement pour les prévenir et réduire leur fréquence (voir précisions en annexe).
- la surveillance particulière des malades transfusés (post transfusion).



- la vérification de l'identité du patient à toutes ses étapes de prises en charge.
- la surveillance du matériel à usage médical,
- Surveillance des effets indésirables liés aux médicaments et aux produits cosmétiques.

HYGIENE

L'hygiène concerne toutes les personnes présentes dans l'établissement. L'hygiène des mains revêt une importance particulière. Des solutions hydro-alcooliques pour l'hygiène des mains par friction sont disponibles : le personnel se tient à votre disposition pour vous expliquer son mode d'utilisation.

Les équipes soignantes vous informeront, si nécessaire, par voie orale et par affichage, des mesures spécifiques de prévention et des précautions d'hygiène à prendre, particulièrement en cas d'épidémie ou en cas d'infection.

SECURITE DES PERSONNES

L'établissement met en œuvre tous les moyens dont il dispose pour le plus haut niveau de sécurité possible aux patients eux-mêmes dans la limite de l'exercice de leur liberté.

Il assure une permanence des soins 24h/24h.

De la Vidéosurveillance est implantée dans la structure en conformité avec la législation en vigueur (autorisation préfectorale).

Un système de prévention des errances pour les patients ayant des troubles de l'orientation est installé.

SECURITE INCENDIE

Dans le cadre de la prévention des incendies des plans d'évacuation sont affichés dans le service.

Si vous décelez des fumées, des odeurs suspectes : prévenez immédiatement le personnel, restez dans votre chambre, fermez soigneusement la porte pour éviter d'être incommodé par les fumées et certaines émanations toxiques.

Chaque chambre dispose d'un système de détection incendie.

TABAC



Vous êtes dans un lieu public et conformément à la loi, nous vous rappelons l'interdiction de fumer et vapoter dans l'enceinte des bâtiments, y compris dans les chambres.

SORTIES

Au service de Soins Médicaux et de Réadaptation une autorisation temporaire de sortie peut vous être délivrée par le médecin responsable du service, si votre état de santé le permet.

Si vous souhaitez quitter l'établissement contre avis médical, vous devrez signer une attestation établissant que vous avez été informé des dangers que représente pour vous cette sortie.

LIVRET D'ACCUEIL
Hôpital Saint-Jacques de Rosheim

